

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 5</p> <p>Présents : 22</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p><u>04.10.2024</u></p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p><u>04.10.2024</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Bernadette DEHAENE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Donato MIRAGLIA, Eric EGO</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 68/2024/LM/GR

Objet : subventions aux associations 2024 – délibération modificative

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission sport et vie associative réunie le 17 février 2024

Vu la délibération n° 24-2024-LM-SM du 5 avril 2024 relative à l'octroi des subventions aux associations sportives et non sportives au titre de l'année 2024,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale qui s'est réunie le 10 octobre 2024

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de ladite délibération concernant l'Office Municipal des Sports,

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de rectifier les montants inscrits pour l'Office Municipal des Sports, conformément à la commission sport et vie associative du 17 février 2024,

Délibération du 5 avril 2024 :

Demande du club pour 2022	Décision de la Commission	Demande du club pour 2023	Décision de la Commission	Demande du club pour 2024	Décision de la Commission
36 050	36 850	42 150	41 550	44 000	41 500

Propositions :

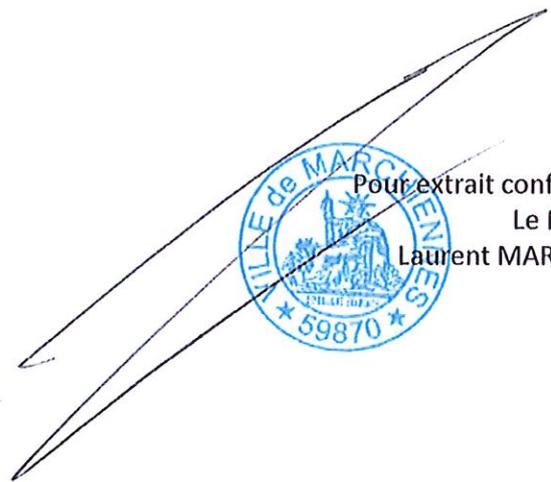
Demande du club pour 2022	Décision de la Commission	Demande du club pour 2023	Décision de la Commission	Demande du club pour 2024	Décision de la Commission
2500+0 run and bike=2500	2500+0 run and bike=2500	2500+950=3450	2500+950=3450	24 450	24 450

Le montant total des subventions attribuées aux associations sportives serait donc de 41 700 € et non de 58 750 €.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.




Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ